



**SEANCE DU BUREAU DE LA COMMISSION
LOCALE DE L'EAU DU SAGE BAIE DE
LANNION
DU 12 FEVRIER 2021**

Avis du Bureau de la CLE

**Projet d'accès non imperméabilisé pour faciliter le pâturage
Dérogation à la règle du SAGE Baie de Lannion encadrant les projets en zones humides
ERWAN LE ROLLAND – PLESTIN-LES-GREVES
Avis n°B_2021-03**

Le 12 février 2021, le Bureau de la CLE du SAGE Baie de Lannion s'est réuni en visioconférence.

Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux

Etaient présents :

Madame Annie Bras-Denis, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur François Ponchon, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Jean-Pierre Giuntini, Guingamp Paimpol Agglomération
Madame Virginie Doyen, Guingamp Paimpol Agglomération
Monsieur Guy Pennec, Morlaix communauté
Monsieur Jean-Yves Le Corre, Syndicat mixte Goas Koll – Traou Long
Madame Gaby Cadiou, Conseil régional de Bretagne
Monsieur Gervais Egault, Lannion-Trégor Communauté

Excusés :

Monsieur Paul Le Bihan, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Éric Le Creurer, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Yvon Le Creff, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Rémi Guillou, Guingamp Paimpol Agglomération

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

Etaient présents :

Monsieur Patrice Desclaud, Association Eau et Rivières de Bretagne
Monsieur Yves Le Bihan, Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor

Excusés :

Monsieur Jean-François Jeandet, Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Léguer
Madame Edwige Kerboriou, Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor
Monsieur Michel Le Guen, Association des propriétaires riverains des Moulins de Bretagne
Représentant GAB22/CEDAPA

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Etaient présents :

Monsieur Pierre Prodhomme Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Monsieur Bruno Lebreton Mission InterServicesur l'Eau et la Nature des Côtes d'Armor

Exposé :

Monsieur Erwan Le Rolland, agriculteur à Plestin-les-Grèves, a sollicité l'avis de la Commission Locale de l'Eau pour la réalisation d'un accès non imperméabilisé en zones humides pour faciliter le pâturage sur une parcelle de 21,65 ha. Cet accès a pour objectif d'assurer la sécurité des agriculteurs, des animaux et des automobilistes sur la route qui mène notamment à la déchetterie de Plestin-les-Grèves.

Le projet consiste à faire passer le troupeau par le bas de sa parcelle attenante au siège (225 m), puis dans la zone humide sur 60 m pour ne plus traverser la route principale.

Ce projet prévoit la remise en herbe de 21,65 ha sur une SAU (surface agricole utile) située en tête de bassin versant du Quinquis, un des bassins versants concernés par le plan de lutte contre les algues vertes de la baie de la Lieue de Grève.

Zone humide : séquence ERC

Eviter :

L'accès aux parcelles nouvellement acquises par la route est difficilement envisageable, en raison de la dangerosité du passage.

Réduire : les exploitants consentent à :

- déplacer le chemin vers une zone moins humide de manière à impacter le moins possible la zone humide,
- diminuer la largeur du chemin à 3 m de largeur.

L'impact sur la zone humide est de 180 m² (60 m de long sur 3 m de large).

Compenser :

Afin de compenser la surface impactée par le projet, l'agriculteur prévoit d'araser des peupliers sur une surface deux fois supérieure à la surface de la zone humide impactée soit 360 m² en vue de sa mise en herbe permanente. Cette restauration de la zone humide sur le plan fonctionnel sera réalisée par l'exploitant avec l'accompagnement d'un technicien milieux aquatiques intervenant sur les bassins versants de la Lieue de Grève.

Le suivi qualité eau existant sera renforcé dans le cadre du programme d'action sur les bassins versants de la Lieue de Grève pour évaluer l'impact des travaux.

Décision :

*Vu le SAGE Baie de Lannion approuvé le 11 juin 2018 et sa disposition n°55,
Vu la règle du SAGE Baie de Lannion encadrant les nouveaux projets en zones humides,
Vu le dossier transmis par monsieur LE ROLLAND, agriculteur à Plestin-les-Grèves,
Vu le dossier transmis par le bassin versant de la Lieue de Grève.*

Le Bureau de la CLE formule, à l'unanimité, un avis favorable à ce projet d'aménagement d'un chemin d'accès non imperméabilisé permettant le pâturage.

Madame Annie Bras-Denis
*Présidente de la CLE du
SAGE Baie de Lannion
Vice-Présidente de
Lannion-Trégor Communauté*